

RAPPORT DU JURY
EXAMEN PROFESSIONNEL SAENES CLASSE SUPÉRIEURE
SESSION 2017

COMPOSITION DU JURY

Président : Monsieur William SAUBUSSE
Vice-Présidente : Madame Josette LACLAUTRE
Membres : Madame Emilie CARISTO
Monsieur François BARRET

SESSION 2017

Epreuve écrite (admissibilité) : jeudi 19 janvier 2017
Epreuve orale (admission) : mercredi 29 et jeudi 30 avril 2017
Nombre de postes : 6 postes

ÉLEMENTS STATISTIQUES

Inscrits	Epreuve écrite		Epreuve orale	
	Présents	Admissibles	Présents	Admis
40	30	15	15	6

	Répartition des notes		
	Absent	Note < 10	Note > 10
Epreuve écrite	10	0	30
Epreuve orale	0	0	15

EPREUVE ECRITE

L'épreuve écrite consistait en la rédaction d'un courrier émanant de la cellule juridique du rectorat de l'académie de Bordeaux, ce courrier étant la réponse faite à un professeur sous couvert de son supérieur hiérarchique suite à la dégradation du véhicule de cet enseignant.

L'épreuve d'une durée de 3 heures, se faisait à l'aide d'un dossier de 25 pages. Etaient évalués la forme administrative (10 points) et le fond (10 points) des productions des candidats.

A la lecture des copies des candidats, le juge a apprécié la qualité générale des copies dans la forme, preuve du sérieux avec lequel les candidats avaient préparé l'examen :

- l'orthographe et la syntaxe étaient bonnes à très bonnes dans l'ensemble ;
- la présentation du courrier étaient correcte la plupart du temps ;
- les données à utiliser l'ont été ;
- dans l'ensemble, les copies n'étaient pas trop longues, la réponse à rédiger devant être courte et claire.

Concernant le fond par contre, l'absence de précision dans la question posée sur le type de réponse (suite favorable ou non) à accorder à la demande du professeur a nui à la qualité des productions des candidats. Beaucoup d'entre eux en effet, soucieux du professeur plus que d'une analyse précise des documents fournis, ont pris une décision en faveur de l'enseignant, alors que la cellule juridique devait lui opposer un refus.

EPREUVE ORALE

L'épreuve orale consistait en

- la présentation par les candidats admissibles de leurs parcours et de leur motivation, s'appuyant sur un dossier RAEP (non évalué) ; cette partie de l'oral devait durer 10 minutes
- un entretien avec le jury, d'une durée de 15 minutes, visant à apprécier ladite motivation et la capacité du candidat à faire reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Dans le souci de garantir une conduite équitable des oraux, le jury a fait le choix que ses membres qui avaient eu l'occasion d'échanger professionnellement avec un candidat n'interviendraient pas lors des entretiens.

Les dossiers RAEP, non évalués, étaient globalement bien rédigés, au service des candidats pour leur présentation orale.

Le jury a notamment apprécié :

- là encore le sérieux des candidats dans leur préparation de l'épreuve orale ;
- le respect par la quasi-totalité d'entre eux du temps imparti de 10 minutes dans la présentation de leurs parcours professionnels ;
- la posture adoptée par la plupart des candidats ;
- d'être la plupart du temps en présence de professionnels très compétents et motivés ;
- chez certains, une attitude dynamique et souriante, renforçant la bonne impression déjà donnée par leur technicité.

De manière générale, les candidats avaient des parcours professionnels variés, toujours intéressants et prouvant chez plusieurs d'entre eux une grande curiosité et une réelle capacité d'adaptation et de remise en question personnelle. Ceux qui ont été les moins convaincants ont été desservis par leur difficulté à gérer le stress et à partager leur motivation.

Le 6 avril 2017,

Le président du jury

William SAUBUSSE